



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
People's Democratic Republic of Algeria

Permanent Mission of Algeria to
the United Nations
New York

البعثة الجزائرية الدائمة
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Forum d'Examen des Migrations Internationales

Table Ronde 4

Intervention de la délégation algérienne

M. Nor-Eddine Benfriha, Directeur des Affaires Consulaires,
Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Étranger

New York, 18 mai 2022

Messieurs les co-présidents,

Mesdames et messieurs les panélistes,

Chers participants,

Je remercie les panélistes pour leurs riches interventions.

Ma délégation voudrait mettre l'accent sur les objectifs 1, 3, 17 et 23 du pacte mondial sur les migrations.

Au titre **des objectifs 1 et 3**, l'Algérie déploie des efforts soutenus pour l'élaboration de statistiques précises et vérifiées. Dans ce cadre, la gestion des statistiques des migrations est assurée par les services compétents chargés de la migration.

Des mécanismes opérationnels ont été établis en Algérie pour coordonner et harmoniser les informations statistiques entre les secteurs intervenants dans le domaine de la Migration.

L'Algérie œuvre à relever le défi que pose le recueil des données sur les migrations irrégulières pour lutter contre les tentatives de l'exploitation de cette catégorie de migrants dans le cadre du terrorisme, de la traite des personnes et du crime organisé.

Dans le cadre de la documentation statistique, un système d'information dédié à la gestion de la main d'œuvre étrangère a été mis en place en 2020. A la fin du mois de février 2022, l'Algérie a enregistré 20.600 travailleurs étrangers.

En rapport **avec l'Objet 17**, l'Algérie a ratifié la convention internationale sur les droits des travailleurs migrants et des membres de leurs familles qui consacre le principe fondamental de l'égalité de traitement entre les travailleurs nationaux et les travailleurs migrants.

Dans le cadre **de l'objectif 23**, les mécanismes nécessaires ont été créés conformément au Programme Frontière de l'Union Africain, pour renforcer la coopération transfrontalière pour l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment les femmes, les enfants et les jeunes.

Des accords bilatéraux de coopération ont été conclus dans ce cadre avec le Mali, le Niger, la Tunisie, la Mauritanie, la Libye et le Nigeria pour faire face aux défis de la migration irrégulière.

Des projets de coopération dans des domaines de la coopération policière, de la protection civile, de la santé, de l'éducation, des hydrocarbures sont en cours de réalisation.

Dans le contexte du Covid-19, les migrants aussi bien réguliers qu'irréguliers bénéficient du même traitement de lutte contre la Pandémie du Covid-19 et de la vaccination.

Merci pour votre attention